



FranceConnect

Un accès simplifié aux services publics en ligne

Dossier de presse

RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DE L'ÉCOSYSTÈME FRANCE CONNECT

Mercredi 29 juin 2016 - Fondation Mozilla



« FranceConnect rassemble plusieurs grandes qualités d'un projet de modernisation : il allie les compétences de tous les ministères, mais aussi d'acteurs publics hors de l'État, pour améliorer l'expérience des usagers, d'une part, et créer des connexions intelligentes entre les services publics numériques, d'autre part.

Voilà pourquoi il suscite tant d'enthousiasme ! »

Jean-Vincent PLACÉ, Secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification

Développé fin 2014, expérimenté en 2015 et généralisé en 2016, **FranceConnect** est le système d'identification et d'authentification de l'État. Produit par la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication (DINSIC), au sein du SGMAP, il repose sur le constat que le développement de l'administration en ligne exige une solution simple pour que l'utilisateur puisse se connecter et qu'il n'ait pas besoin d'entrer les mêmes informations en permanence pour effectuer ses démarches.

Dans ce contexte, **FranceConnect** permet aux usagers d'accéder à l'ensemble de leurs services publics en ligne sans devoir nécessairement disposer de comptes auprès d'eux. Avec **FranceConnect**, ils ne jonglent plus avec autant d'identifiants et de mots de passe qu'il existe d'organismes en ligne. L'utilisateur est invité à s'authentifier à l'aide de comptes qu'il possède déjà avec Impots.gouv.fr, Ameli.fr ou Loggin La Poste. D'autres comptes seront disponibles dans les prochains mois.

Après l'authentification, **FranceConnect** porte une seconde promesse : celle d'orchestrer la circulation des données personnelles de l'utilisateur, avec son consentement, dans le cadre d'une démarche qu'il initie.

Le fonctionnement de FranceConnect : l'identité pivot

Le dispositif se matérialise de la manière suivante : l'utilisateur engage une démarche en ligne et sélectionne le bouton **FranceConnect** affiché sur le site de l'administration concernée. Puis le dispositif lui propose de s'authentifier avec l'un des trois fournisseurs d'identité cités plus haut. Qu'il s'agisse d'Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr ou de La Poste, tous disposent d'identités vérifiées, au sens de l'État civil.



S'identifier avec **FranceConnect**,
en utilisant l'**identifiant** et le **mot de passe** du compte de votre choix.



FranceConnect transmet au fournisseur de service (mairie, département, ministère, opérateur public, etc.) l'identité de l'utilisateur. Plus précisément, il lui fournit 6 données qui constituent son identité pivot : nom, prénom, sexe, date, lieu et pays de naissance. Sur la base de ces éléments, l'utilisateur est reconnu par le fournisseur de service.

Pour s'assurer de la qualité des données, **FranceConnect** procède en temps réel et pour chaque connexion à une ultime vérification d'identité : lorsqu'il récupère les données d'identité de l'utilisateur des Impôts, d'Améli ou de Loggin La Poste, il les confronte au RNIPP (le Répertoire national des personnes physiques). Ce répertoire de l'INSEE dispose en effet de l'identité de toutes les personnes nées en France, qu'elles soient françaises ou étrangères. Il recense près de 97 millions d'identités. Une fois ce contrôle effectué, alors seulement **FranceConnect** transmet les données pivot de l'utilisateur au fournisseur de service.

FranceConnect n'est ni une identité unique, ni un identifiant unique, encore moins un portail de service, mais bien un système unique d'authentification reposant sur des identités vérifiées.

Les avantages pour les fournisseurs de services

Pour les fournisseurs de services, l'intégration du dispositif **FranceConnect** présente plusieurs avantages important :

- L'accès simplifié pour les usagers à leurs espaces personnels entraine mécaniquement une hausse de trafic des services publics en ligne.
- Grâce aux données pivot fournies par **FranceConnect**, le fournisseur de services est assuré de la véritable identité de l'usager sans qu'il n'ait à se déplacer au guichet ou à transmettre des photocopies de pièce d'identité.
- La richesse et la qualité des données pivot laissent entrevoir la conception de nouveaux services numériques.

Les administrations ayant intégré **FranceConnect** bénéficient entre elles de passerelles naturelles : ce mécanisme de SSO (*Single Sign-On*, ou authentification unique) rend les parcours usagers plus fluides.

Intégrer le bouton FranceConnect : rien de plus simple

L'intégration de **FranceConnect** par un fournisseur de services implique deux chantiers distincts.

- la mise en place et la sécurisation des échanges de données d'identité entre l'application **FranceConnect** et le fournisseur de service repose sur le protocole openID Connect. Ce chantier requiert en moyenne 3 jours-hommes de développement ;
- le rapprochement entre le compte local et l'identité pivot transmise par **FranceConnect** peut être de complexités variables suivant les caractéristiques du système d'information du fournisseur de service.

Un composant de l'État-plateforme

Au-delà de l'authentification, **FranceConnect** favorise également le décloisonnement des administrations au service du citoyen. **FranceConnect** joue en effet le rôle de tiers de confiance lorsque, pour réaliser une démarche, deux organismes publics échangent des informations personnelles sur l'utilisateur. **FranceConnect** devient alors le mécanisme permettant d'authentifier formellement l'utilisateur et de recueillir son consentement pour que ses données transitent d'une administration à l'autre.

Cette logique d'échange évite ainsi à l'utilisateur de fournir à une administration des justificatifs déjà détenus par une autre administration... C'est par exemple le cas du revenu fiscal de référence détenu par les Impôts et demandé dans de très nombreuses démarches.

Une telle approche s'inscrit dans le programme Dîtes-le-nous-une-fois, qui œuvre pour la suppression des pièces justificatives, et fait l'objet d'une ordonnance.

Sur le plan technologique, la circulation des données de l'utilisateur orchestré par **FranceConnect** vient renforcer l'État-plateforme. Cette stratégie technologique, portée par la DINSIC, repose sur l'idée que l'État, et plus généralement l'ensemble des services publics, gagnerait à exposer ses ressources sous forme d'API pour en faciliter la réutilisation et qu'un écosystème de consommateurs de données s'en empare et révèle leur valeur.

En ce sens, **FranceConnect** est la clef de voute de l'État-plateforme. La première API « FranceConnectée », est celle de la DGFIP, disponible dès l'automne prochain. Parmi les données renvoyées : le revenu fiscal de référence, le nombre de part, l'adresse fiscale, etc.

Les API exposées dans le cadre de l'État-plateforme sont toutes référencées sur api.gouv.fr. Ce catalogue d'API des services publics a été inauguré le 21 juin par Jean-Vincent PLACÉ, secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification.

Les fournisseurs de services éligibles au dispositif FranceConnect

- les collectivités : mairie, agglomération, conseil départemental, etc.
- les administrations centrales : DGFIP, Justice, Préfectures, etc.
- les opérateurs publics : EPA, EPIC, EPN, etc.
- les établissements de la vie sociale et de la santé : CAF, assurance retraite, Assurance Maladie, CHU, etc.
- les acteurs de l'enseignement : université, formation professionnelle, etc.
- les délégataires de service public : opérateur d'énergie, fournisseur d'eau, etc.

Un dispositif de confiance aligné sur la directive européenne e-IDAS

En identifiant l'utilisateur de manière univoque et sécurisée, et en l'authentifiant avec le niveau d'exigence souhaité par les fournisseurs de services, **FranceConnect** est un véritable dispositif de confiance. En effet les niveaux d'identification électronique de **FranceConnect** respecteront à terme ceux du règlement européen e-IDAS (faible, substantiel ou fort). Il met ainsi la France en conformité avec ce règlement, lequel prévoit une interopérabilité des systèmes d'identification utilisés par les États membres pour accéder à leurs services en ligne.

Dans ce contexte, la DINSIC travaille à la mise en place d'un « second facteur » à utiliser par les fournisseurs de services dont les démarches administratives en ligne requièrent davantage qu'une authentification simple (identifiant et un mot de passe). Ce système supplémentaire de vérification repose sur le principe des trois secrets : ce que possède l'utilisateur, ce qu'il sait ou ce qu'il est. L'authentification renforcée est par exemple nécessaire dans un cas d'usage sensible tel que la modification d'un RIB pré-enregistré.

Ce second facteur, qui pourrait correspondre à une authentification substantielle au sens e-IDAS, fera l'objet de plusieurs expérimentations distinctes.

Déjà une grande variété de fournisseur de services « FranceConnectés »

Depuis qu'il est sorti de sa phase d'expérimentation, en mars 2016, le dispositif **FranceConnect** est utilisé par plus de 85 000 usagers. Environ 2 000 nouveaux internautes par jour le sollicitent pour accéder à plus d'une vingtaine de services. Ces services « FranceConnectés » sont de natures très différentes. Ils couvrent les principaux échelons des services publics : villes, départements, ministères.

Les départements du Sud-Est largement représentés

Sur le terrain des départements, ceux du Sud-Est ont été les premiers à signer. Ainsi, les Alpes-Maritimes ont intégré **FranceConnect** à un service de suivi des aides apportées aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes prévoit d'étendre **FranceConnect** à d'autres démarches en ligne de la sphère sociale. De leur côté, les Hautes-Alpes ont déployé le dispositif pour renforcer leur stratégie de guichet numérique unique. Leur portail agrège des démarches issues aussi bien de collectivités locales que d'administrations centrales. Il mise sur **FranceConnect** pour assurer une fluidité des parcours (via un *Single Sign-On*) entre ces différents services.

Nîmes, Montpellier Méditerranée Métropole, Nancy, etc.

Sur le front des villes, cette fois, Nîmes propose à ses usagers, depuis novembre dernier d'accéder, via **FranceConnect**, à une trentaine de services dématérialisés de son site. Ils touchent aussi bien à l'enfance, à l'éducation et aux loisirs, qu'à l'urbanisme, l'environnement ou la santé. **FranceConnect** s'inscrit naturellement dans son programme de modernisation de la relation aux usagers de la ville.

Nîmes vient d'être rejointe par Montpellier Méditerranée Métropole. Le portail de la métropole héraultaise regroupe une vingtaine de communes, toutes déjà fédérées par un identifiant citoyen. Aujourd'hui le portail propose à ses usagers de fédérer leur identifiant citoyen avec **FranceConnect**, dont le bouton vient tout juste d'être déployé.

Citons également la ville de Nancy (« *FranceConnectée* » depuis peu) ainsi que les plus petites agglomérations telles qu'Oloron Sainte-Marie, Le Bourget ou Saint-Pierre Martinique.

L'ANTS et la DILA en tête d'affiche

Au-delà des villes et des départements, **FranceConnect** est bien entendu également utilisé par les administrations centrales. Deux figures de proue incarnent aujourd'hui ce mouvement : l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés), un service du ministère de l'Intérieur, et Service-public.fr (le site-phare de l'administration française opéré par la DILA). Le premier propose grâce à **FranceConnect** un service permettant aux usagers de consulter le solde de leurs points de permis de conduire (<https://www.telepoints.info/>) en quelques clics et sans avoir à se déplacer. Le second propose en cible plus de 150 démarches accessibles depuis **FranceConnect**.

Quelle que soit leur nature, de nombreux autres fournisseurs de services viendront prochainement rejoindre les administrations déjà « *FranceConnectées* ». Citons parmi eux la CNAV, la ville de Paris, la Banque de France ou encore le service de dépôt de plaintes en ligne proposé par la Gendarmerie.

L'année 2016 est bien celle de la généralisation de FranceConnect.



[Contacts presse](#)

Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique

vincent.berdot@modernisation.gouv.fr : 01.40.15.72.67 / 06.50.63.65.30

lucas.tourny@modernisation.gouv.fr : 01.53.18.74.41 / 06.84.33.94.14